



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

appareillages et soins

Question écrite n° 121092

Texte de la question

M. Yves Jégo souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les taux de remboursement des appareillages des mutilés et grands invalides de guerre. Ces dispositifs étant de plus en plus sophistiqués et coûteux, la question de leur prise en charge se pose de manière souvent dramatique pour les personnes concernées. Il semble que la dotation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) ne permette pas actuellement d'assurer un remboursement convenable des prothèses, audioprothèses, orthèses et véhicules pour handicapés physiques. Dès lors, il souhaiterait que le Gouvernement lui indique les mesures qu'il compte prendre afin de répondre à cette préoccupation.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121092

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3053